

24



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le mardi 25 mars 2008

Deuxième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mardi 25 mars 2008

13 h

Prière.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Stiles :

46, *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite dans les services publics.*

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 34 puis passe à l'étude des autres projets de loi dont la deuxième lecture a été ordonnée. Il donne avis que, demain, la Chambre reprendra le débat sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 34, s'il n'est pas terminé, et sur les autres projets de loi dont la deuxième lecture a été ordonnée, y compris le projet de loi 42.

La Chambre reprend le débat sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 34, *Loi modifiant la Loi sur les régies régionales de la santé.*

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Fraser, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Kenny, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

La séance, suspendue d'office à 18 h, reprend à 19 h sous la présidence de M. Fraser, à titre de président suppléant de la Chambre.

Le débat reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 34, *Loi modifiant la Loi sur les régies régionales de la santé.*

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Murphy invoque le Règlement; il soutient que le chef de l'opposition se répète de façon ennuyeuse et il demande que le président suppléant rappelle le chef à l'ordre conformément à l'alinéa 49a) du Règlement.

M. Fraser, président suppléant, statue que, malgré une part de répétitions, le chef de l'opposition s'en tient généralement au principe du projet de loi.

Après un certain laps de temps, M. Kenny assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M. Fraser reprend la suppléance.

Après un autre laps de temps, M. Fraser interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 22 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 36 (19 mars 2008) ;
documents demandés dans les avis de motion 43 et 49 (20 mars 2008).